

Joseph VITERBO, HANOÏ
(Anc. maison Lannes & Viterbo)
ENTREPRENEUR,
FABRICANT DE CHARPENTES, MEUBLES, BILLARDS...

Joseph-Vita Viterbo

Né à Nice, le 4 mai 1850.
Fils de Guiseppe ou Joseph Vita Viterbo (1801-1876), négociant, syndic de l'université israélite de Nice, et Fortunata Cassin (1817-1854), gouvernante.
Baptisé à la synagogue.
Marié à Nice, le 26 juin 1877, à Esther Consoline Valéry (fille d'Isaac Valéry et de Smeralda Lattès).
Deux filles : Bettina Jeanne (1881-) épouse de Paul Jacob Eugène Créange et Abigaïl Reine (1883-) épouse de Joseph Valensin.

Après une carrière dans l'armée, arrivé au Tonkin le 16 juin 1885.
Conseiller municipal de Hanoï (1885-1889, 1892-1899).
Membre de la chambre de commerce (1885-1892, 1901-1903).
Juge au tribunal consulaire (1885-1891, 1902-1903).
Délégué du Tonkin à l'Exposition universelle de Paris (1889). Officier d'académie à cette occasion.
Délégué de l'Annam-Tonkin à l'Exposition universelle de Paris (1900).
A créé dès 1885 au Tonkin les premiers ateliers pour l'industrie du bâtiment, peinture, menuiserie, charpente ; a initié et perfectionné de nombreux indigènes dans ces spécialités, a créé également l'industrie du mobilier européen et, de ce fait, supprimé en Indo-Chine l'importation anglaise de Hong-Kong. Possède aujourd'hui des ateliers mécaniques occupant 200 ouvriers indigènes et quatre Européens.

Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 20 mai 1903.
Décédé à Nice, le 13 avril 1906.

RÉSIDENCE DE FRANCE DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1887)

Par jugement du tribunal consulaire de Hanoï en date du 12 janvier 1887, la société commerciale en nom collectif, créée à Nice le 24 mai 1884, entre MM. KNOSP Henri-Ernest-Gustave-Rodolphe, ingénieur civil, et VITERBO Joseph, changeur, demeurant tous deux à Hanoï, sous la raison sociale KNOSP et VITERBO, pour dix années qui ont commencé à courir à partir du 24 mai 1885, pour finir le 24 mai 1895, et dont le siège est à Hanoï, et qui avait été gérée et administrée par MM. Knosp et Viterbo, ayant tous deux la signature sociale, a été dissoute le douze janvier 1887, et M. C. R. Wehrung ¹, négociant à Hanoï, en a été nommé liquidateur.

Hanoï, le 24 janvier 1887.

¹ Charles Wehrung (1854-1932) : correspondant du *Temps* et négociant au Tonkin. Voir [encadré](#).

Le liquidateur,
C. R. Wehrung.

Exposition de Paris
(*Journal officiel de la République française*, 20 octobre 1889)

Dentelles, tulles, broderies et passementeries
Médaille d'argent

Doan-Van-Quy, de la maison Viterbo. —Tonkin

Médaille d'argent
Meubles à bon marché et meubles de luxe

Viterbo (Annam).

Une commission municipale consultative est créée à Hanoï le 1^{er} mai 1886. Huit de ses douze membres sont des commerçants ou des entrepreneurs : ... Viterbo, entrepreneur... En 1896, Lacaze, Blanc et Viterbo sont toujours conseillers municipaux...

NOUVEAU LOCAL
de la
Société Philharmonique
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1895)

.....
Disons tout d'abord, avant d'aller plus loin, et afin d'éviter toute fâcheuse interprétation de notre pensée, qu'il n'y a que des éloges à adresser à M. Lagisquet, l'architecte du bâtiment, et à MM. Lannes et Viterbo, les constructeurs entrepreneurs.
.....

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, novembre 1896)

MM. Lannes et Viterbo ont été déclarés adjudicataires provisoires des travaux de construction d'un bureau d'Enregistrement à Hanoï, moyennant un rabais de 18 %.

Hanoï
Adjudications
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1896)

Par suite des rabais consentis par les entrepreneurs adjudicataires de travaux, le montant des dépenses autorisées pour les travaux ci-dessous est fixé ainsi qu'il suit

.....
Bureau de l'Enregistrement de Hanoï, MM. Lannes et Viterbo 18 % de rabais,
10.486 piastres 94 ; somme à valoir 1.711 piastres 05.
.....

L'INDOCHINE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Ministère des colonies
INDO-CHINE FRANÇAISE
(*JORF*, 30 octobre 1900)

1 — PALAIS DES ARTS

[...] Ce monument, reproduction aussi fidèle que possible d'un ancien palais datant de la dynastie annamite des Lé, et situé à Coloa, sur la route de Hanoï à Sontay, au Tonkin, a été construit, d'après les plans fournis par M. Henri Vildieu, chef du service des bâtiments civils au Tonkin, par M. du Houx de Brossard, chef du service technique du commissariat de l'Indo-Chine à l'Exposition universelle. M. Viterbo, entrepreneur à Hanoï et délégué du comité du Tonkin, a exécuté la charpente et la menuiserie du palais. Il a en outre conduit en France un certain nombre d'indigènes choisis, qui ont donné aux murs et au faîtage de l'édifice cette décoration qui amuse le regard par la vivacité des couleurs et la naïve fantaisie des sujets. On n'aurait eu garde d'y oublier le légendaire dragon de l'Annam [...].

La galerie de droite, qui s'offre la première à l'examen, présente une importante collection de meubles : meubles en bois de mit et de gù prêtés par le comité de l'Annam, meubles indigènes de la maison Godard, de Hanoï, meubles européens en bois indigène exécutés dans les ateliers de la maison Viterbo, de Hanoï, ainsi que l'exposition de la maison Janiaud, de Paris. [...]

Deux grandes vitrines de soieries brodées, dont le chatouement attire l'œil dès l'abord, donnent-elles une haute idée du talent des ouvriers tonkinois Nguyễn-van-Taï, Nguyen-van-Nam et Pham-van-Khoan dont le comité du Tonkin et son délégué, M. Viterbo, ont tenu à soumettre les œuvres à l'appréciation des visiteurs de l'Exposition universelle. On remarquera sans doute la large facture et la richesse de ton avec lesquelles est traitée une gerbe de roses trémières relevée par l'opposition des tiges si délicates et si décoratives du bambou. [...]

L'orfèvrerie

[...] Le comité du Tonkin expose [...] tout un service moderne à café, dit « le serpent », exécuté sous la direction de M. Viterbo, par l'un des plus célèbres argentiers d'Hanoï, Lé-Than. [...]

Le meuble

On peut suivre au reste, à travers tout le palais de Coloa, les progrès obtenus par l'influence européenne depuis les meubles purement indigènes, à incrustation très riche, en passant par les écrans et les bahuts de la période de transition, notamment celui qui retrace les phases de la culture du riz, où se révèle déjà, sans préjudice des qualités natives, plus de sûreté dans l'allégement du dessin et la disposition des

couleurs, jusqu'au paravent et à ce gracieux petit plateau en bois de cam-xe, présenté par M. Viterbo, l'un des initiateurs des méthodes nouvelles et où un fin bouquet de bambous, d'une grande simplicité de lignes, tempère l'éclat de ses reflets de nacre par les tons à la fois très doux et très chauds du fond de bois rouge sur lequel il s'enlève.

Il faut rattacher à la même école les délicieux petits panneaux de nacre si ingénieusement travaillée, et l'incrustation chatoyante sur bois de rose que l'on a rangés sur le somptueux lit à opium, en bois sculpté, placé au milieu de la salle.

Toutefois, quelque soin que l'on eût de ne rien entreprendre contre l'originalité de l'art annamite, il était bien difficile d'empêcher, avec le frottement quotidien des usages et de la vie de l'Europe, une infiltration au moins partielle de son art dans les milieux indigènes. Il appartenait ici encore aux amateurs éclairés de diriger cette pénétration inévitable, et de résoudre en une conciliation harmonieuse ce qui aurait pu dégénérer en un conflit. La maison Viterbo expose, monté sur quatre pieds sveltes dont la hardiesse toute française de lignes se rehausse d'une incrustation annamite très sobre sur panneaux noirs, un bureau de dame, d'une élégance peut-être un peu sévère — qui permettra de juger si cet essai de « style moderne » indo-chinois est heureux, et s'il mérite les encouragements d'une clientèle dont la réputation fait rechercher et redouter à la fois les arrêts. [...]

Et, quittant le palais de Coloa par la porte du fond, on prendra sans doute quelque plaisir, après avoir examiné leurs œuvres, à surprendre dans diverses maisons tonkinoises pittoresquement disséminées les méthodes de travail patient et industrieux des sculpteurs, peintres et brodeurs annamites.

Les ouvriers qui travaillent en ces maisons ont été engagés pour un salaire élevé et conduits en France par M. Viterbo, délégué du comité du Tonkin. [...]

II. — PALAIS DES PRODUITS

[...] M. Viterbo a organisé, dans le cortège indigène qui parcourt l'Exposition tous les mercredis soir, une reconstitution partielle de la procession du dragon. [...]

[FIN DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS] LE DÉPART DES COLONIAUX [(*Le Matin*, 5 octobre 1900)

Quant aux Tonkinois, Annamites, Laotiens et autres Indo-Chinois, ils s'embarqueront [...] aujourd'hui à Marseille sur un bâtiment des Messageries maritimes et arriveront à destination [en Indochine] vers le 5 novembre.

Avant leur départ de Paris, M. Viterbo, gros négociant d'Hanoï et délégué du Tonkin, a fait distribuer à tous, au nom du commissariat colonial, deux mètres et demi de drap épais avec de la doublure en conséquence et une paire de chaussures. Pendant la traversée, les indigènes occuperont leurs loisirs à se confectionner eux-mêmes leurs vêtements, qui auront au moins le mérite d'être chauds et de bonne qualité, s'ils n'ont pas tout à fait la coupe et l'élégance parisiennes.

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1900)

Parmi les récompenses, accordées à ceux qui ont pris part à l'Exposition universelle, nous avons remarqué avec satisfaction qu'on n'avait pas oublié les modestes. Nous félicitons M. Blomart, le contremaître de la maison Viterbo, pour la médaille qu'il a obtenue. Il est même probable qu'il a droit à une grande part morale dans les récompenses accordées à la maison dont il fait partie.

EXPOSITION D'HANOÏ
(*La Quinzaine coloniale*, 25 août 1901)

Travaux. — M. Viterbo, entrepreneur, est déclaré adjudicataire du lot (menuiserie et quincaillerie) des travaux de construction du palais de l'Exposition de Hanoï avec rabais de 16 %. Le montant des dépenses à l'entreprise s'élèvera à 30.703 piastres 15 et les dépenses en régie à 2.479 p. 57.

M. Faubladié est déclaré adjudicataire du 3^e lot (peinture et vitrerie) avec rabais de 4 %. Dépenses à l'entreprise 33.276 p. 90. Dépenses en régie 3.378 p. 23.

BULLETIN DE L'UNION COLONIALE FRANÇAISE
NOUVEAUX MEMBRES ADHÉRENTS
(*La Quinzaine coloniale*, 10 avril 1902)

Viterbo, fabricant de meubles, entrepreneur de travaux publics, Hanoï.

Le meuble au Tonkin
(in *Mission à l'exposition de Hanoï et en Extrême-Orient (1902-1903) : rapport général* par Antony Jully et le capitaine Albert Ducarre, commissaire adjoint, 1903)

[40] Deux ateliers se disputent actuellement la clientèle européenne de Hanoï, tous deux employant des indigènes sous la surveillance d'un Européen : celui de la maison Godard et celui de M. Viterbo. Allons au plus ancien d'abord, à celui qui, réellement, a créé cette industrie, dans le Tonkin. M. Viterbo, ébéniste de profession, aime son métier et le connaît à fond, c'est de plus un artiste érudit sur toutes les questions d'art annamite. Nous avons dit plus haut combien la menuiserie indigène était défectueuse. C'est donc à force de patience et de surveillance que notre compatriote est arrivé à produire des meubles très convenables, solides et de durée, à des prix abordables. Nous en avons rapporté quelques échantillons actuellement déposés aux magasins des bâtiments civils de Tamatave ; or, les difficultés que rencontrent à Tananarive nos entrepreneurs français, on les retrouve à Hanoï plus accentuées encore peut-être : qualité des bois partagés en deux catégories : ceux qui résistent et ceux qui se piquent ; difficulté d'avoir du bois sec si on n'en fait pas soi-même l'approvisionnement ; main-d'œuvre rare et peu stable ; rendement à la journée très inférieur, d'où nécessité de la tâche forfaitaire ; gaspillage de matériaux si le contrôle manque, etc.

A tous ces ennuis s'ajoute la routine de l'Annamite, confiné orgueilleusement dans ce qu'il croit savoir. Dans ces conditions, le succès de MM. Viterbo et Godard est bien fait pour encourager leurs confrères de Tananarive. En dehors du meuble courant, dont il a toujours un certain approvisionnement en magasin, M. Viterbo fait le meuble de luxe. La salle à manger qu'il expose à Hanoï est irréprochable. Ce sont de bons modèles, bien français, parfaitement exécutés et en bois de premier choix.

Son buffet à trois corps, élégant et délicat, laisse bien en valeur les vitrines destinées à recevoir les pièces de porcelaine ou d'argenterie qu'on ne veut pas cacher. Les sculptures sont nerveuses, sobres et bien à leur place. Un magnifique billard en bois clair est devant la salle à manger : la vivacité des arêtes fait à la fois l'éloge de l'ouvrier et de la matière. Un des motifs des grandes portes du Palais, palme sur médaillon, exécuté en haut-relief, est d'une souplesse et d'une structure que ne désavouerait pas un praticien français. Enfin, un paravent exécuté par les Annamites dans l'esprit indigène, avec d'admirables incrustations, nous fait comprendre encore ce que serait cet art tonkinois s'il recevait une impulsion artistique et pratique. C'est la plus belle pièce qu'il nous a été donné de voir dans tout notre voyage. Malheureusement, elle revient à deux mille francs et le musée de Tananarive ne peut pas s'offrir semblable souvenir. Laissons donc son paravent à M. Viterbo, qui veut bien nous promettre pour la Colonie un modeste panneau, réellement annamite cependant.

ENTREPRISES GÉNÉRALES
DE
TRAVAUX PUBLICS

— — — — —

ANCIENNE MAISON LANNES & VITERBO

— — — — —

J. VITERBO
SUCCESSEUR

— — — — —

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

— — — — —

ATELIER MÉCANIQUE A VAPEUR
PLANS ET DEVIS

— — — — —

MENUISERIE — EBÉNISTERIE
CHARPENTES EN BOIS ET EN FER

Meubles de tous Styles et de tous Prix
Billards, etc.

— — — — —

Rue BALNY, 16, et B^d HENRI-RIVIÈRE
— HANOI —

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*JORF*, 21 mai 1903)

(*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, juin 1903, pp. 580-591)

Au grade de chevalier

Viterbo (Joseph-Vita), industriel, entrepreneur de travaux d'une importante maison de menuiserie et d'ébénisterie. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition de Hanoï.



M. Viterbo, entrepreneur de la charpente et de la menuiserie de l'Exposition d'Hanoï
(Alfred Raquez, *Entrée gratuite*, Saïgon, fin 1903, p. 26).



Stand Viterbo à l'Exposition d'Hanoï (1902-1903)
(Alfred Raquez, *Entrée gratuite*, Saïgon, fin 1903, p. 260).

INDO-CHINE
Rapport de G. Deherme,
fondateur de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine à Paris
(*La Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1904)

[...] La main-d'œuvre, certes, est abondante ; mais elle n'est pas formée, et il est extrêmement difficile de la former, parce qu'elle n'est pas disciplinée, ni stable, ni régulière. Un industriel a fait des sacrifices pour dresser un ouvrier et ces sacrifices sont relativement gros, car au Tonkin, nous l'avons vu, l'apprentissage doit être rémunéré comme du travail utilisable et cet ouvrier, alors qu'il pourrait rendre quelques services, on ne peut le conserver. Et si on a la chance de le conserver quelque temps, on ne peut le déterminer à une présence régulière. M. Viterbo, lui-même, qui a su organiser un atelier modèle, ne compte pas que ses ouvriers travaillent plus de sept mois par an, et il se plaint que des concurrents déloyaux lui débauchent ses meilleurs sujets. [...]

Indo-Chine
La politique indigène
par M. Deherne
(*La Quinzaine coloniale*, 25 juillet 1904)

Le conseil d'administration de l'école [professionnelle de Hanoï] est composé de trois membres : MM. Viterbo, président, Labeye et Charavy. [...]

Étude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé
avec celui de la période quinquennale 1897-1901,
par M. G. Dauphinot,
chef p. i. du Service commercial
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1908, onzième année)

Industries du Tonkin.

[116] La maison Viterbo et Cie s'est fait une spécialité des beaux meubles et des billards.

À VENDRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1912)

Plusieurs immeubles, situés dans le centre de Hanoï et provenant de la succession Viterbo.

Prière de s'adresser à M^e Gueyffier, avocat-défenseur, Hanoï.

... ET PROPRIÉTAIRE DE MINES

(Bulletin économique de l'Indochine française, 18 août 1904)

J. O., n° 66, 18 août 1904. — Arrêté du 9 août 1904, déclarant M. Viterbo (Joseph-Vita) propriétaire de la mine dite « Ganymède » située sur le territoire du cercle de Cao-bang (2^e territoire militaire) (p. 988)

(Bulletin administratif du Tonkin, 7 décembre 1908)

.....
Vu la pièce en date du 3 juillet 1903, par laquelle M. Cléménçon déclare faire cession et abandon de tous ses droits sur le périmètre minier dénommé « Léa » à M. Viterbo dans des conditions débattues et acceptées pour être exécutées de bonne foi par les deux parties ;

Vu la pièce en date du 10 mars 1905, par laquelle M. Cléménçon donne pouvoir à M. Viterbo de le représenter auprès du Gouvernement général de l'Indo-Chine, du commandant du cercle de Cao-Bang pour son permis de recherche, périmètre « Léa », du 14 février 1903 ;

.....
Considérant que le demandeur n'a pas joint à sa demande, conformément à l'article 25 du décret du 25 février 1897, « les titres en vertu desquels il se trouve substitué à l'explorateur originaire » ;

Qu'il s'est borné dans sa demande à se référer à ce sujet aux statuts de la société, d'ailleurs non annexés à la demande, en disant que M. Cléménçon a cédé ses droits sur le périmètre « Léa » par acte du 3 juillet 1903 et principalement par sa procuration à M. Viterbo, en date du 10 mars 1905. — M. Viterbo a cédé ses droits à la Compagnie minière et industrielle de l'Indo-Chine, ainsi qu'il résulte des statuts de la dite société en date du 25 septembre 1905 ;

Que, si l'on se reporte à ces statuts, on voit que M. du Hazier aurait apporté simplement à la société une option sur le périmètre « Léa » résultant d'une convention verbale entre lui et M. Viterbo ; .

Qu'il s'est donc agi, aux termes mêmes des statuts, de simples pourparlers qui ont pu ne pas aboutir dans la suite et qu'on est d'autant plus fondé à penser qu'il en est ainsi qu'il résulte d'une lettre en date du 18 décembre 1907 de M. Bonnet, directeur de la Société, à M. l'Ingénieur en Chef des Mines que des pourparlers, paraissant, d'après les statuts engagés, dans des conditions identiques, pour la concession « Ganymède » n'ont effectivement pas abouti ;

.....
Pour tous ces motifs,

Arrête :

Article premier. — La demande en institution de propriété de la mine « Léa » présentée à la résidence de Cao-Bang le 29 janvier 1906 par M. Babou, déclarant agir au nom et pour le compte de la Compagnie minière et industrielle de l'Indo-Chine, est rejetée.

Office colonial,
Statistiques de l'Industrie minière
(Ministère des colonies, 1915)

mine dite « Ganymède » instituée par arrêté du 9 août 1904. Propriété de MM. héritiers Viterbo. — Représentant : M. Cléménçon, à Nguyễn-Binh...

INSERTION LÉGALE

ÉTUDE DE M^{es} J. P. BONA ET S. FRIESTEDT
AVOCATS A LA COUR D'APPEL
59, BOULEVARD CARREAU, HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1939)

Notification a été faite à la requête de M. Malortigue, industriel, demeurant à Khao-Son (Caobang), agissant aux lieu et place de M. Ha van Mao, prospecteur, demeurant à Hanoï, boulevard Gia-Long prolongé ci-devant et actuellement rue Jules-Ferry, n° 15, acquéreur des héritiers Viterbo du périmètre minier « Ganymède » suivant acte passé en l'étude de M^e Ackein, notaire a Hanoï, le 8 avril 1931, enregistré à Hanoï le 8 du même mois, folio 32 case 8, et dont il est lui-même acquéreur audit Ha-van-Mio, aux termes d'un acte passe en l'étude de M^e Ackein, notaire a Hanoi le 12 juin 1931, enregistré à Hanoï le 15 juin 1931, folio 23 case 7, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^{es} J. P. Bona et S. Friestedt, avocats à la cour d'appel de Hanoï, y domiciliés n° 59, boulevard Carreau, suivant exploit du ministère de M. Default, fonctionnaire huissier à Cao-bang en date du 31 mars 1939, enregistré à Haiphong le 4 avril 1939, folio 18 case 22.

À monsieur le juge de paix à compétence étendue de Cao-Bang en son parquet, de l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal de Paix à compétence rendue de Cao-Bang, le 23 février 1939 enregistré à Haiphong le 23 du même mois, folio 10 case 6, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée d'un acte passé en l'étude de M^e Ackein, notaire à Hanoï, le 8 avril 1931, enregistré à Hanoï le 9 du même mois, folio 32 case 8, portant vente par M^{me} Abigail Reine Viterbo veuve de M. Joseph Valensin, M. Paul Jacob Eugène Créange, M^{me} Bettina Jeanne Viterbo son épouse, M^{lle} Fortunée Benjamine Viterbo et M. Isaac Raphaël Viterbo. au profit de M. Ha-van-Mao, d'un périmètre minier dénommé « Ganymède » d'une superficie de quatre cent cinquante hectares sis dans la province de Cao-Bang, région de Pia-Ouac (Tonkin), avec déclaration à Monsieur le juge de paix à compétence étendue de Cao-Bang que ladite notification lui était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du code civil pour qu'il eut à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le délai de deux mois et que faute par lui de ce faire dans ce délai, le périmètre minier dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le juge de paix à compétence étendue de Cao-Bang que les anciens propriétaires dudit périmètre minier outre les vendeurs sont :

1°) M. Joseph Vita Viterbo, négociant, demeurant à Hanoï, décédé à Nice le 13 avril 1906 ;

2°) M^{me} Caroline Esther Valéry, épouse dudit M. Joseph Vita Viterbo, demeurant à Nice rue Barta, n° 29, et décédée Nice le 21 mai 1919.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier ladite notification dans un des journaux désignés par les annonces judiciaires.
